

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180629_36

OBJET :

Budget 2018
Attribution d'une subvention à la
MISSION LOCALE SUD

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le :

10 JUL. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 21
Procuration : 4
Votants : 25
Abstention : 0
Exprimés : 25

L'élu(e) délégué(e)

Le Maire



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-sept heures dix neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilynne

Représentés

VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Henri Claude représenté par MOREL Harry Claude
BOYER Julie représentée par HOAREAU Claudette

Absents

VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEJOYEUX Marie Andrée ; HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Rose Andrée MUSSARD, 4^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° :

20180629_36

OBJET :

**Budget 2018
Attribution d'une
subvention à la MISSION
LOCALE SUD**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'association MISSION LOCALE SUD souhaite poursuivre cette année son action « Jeunes acteurs du numérique » auprès de son public jeune. Cette initiative permettra de maintenir les jeunes dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle, de développer des compétences psychosociales recherchées par les employeurs, de favoriser l'éducation à l'image et aux médias, de rapprocher les jeunes de la filière numérique et de développer l'identité numérique

Cette action est inscrite dans le cadre de la politique de la ville et est contractualisée pour un montant de 1 500,00 €.

Cette programmation 2018 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 3 mai 2018.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association MISSION LOCALE SUD une subvention d'un montant de 1 500,00 € au titre de la programmation 2018 de la politique de la ville ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°36,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés* :

Présents : 21

Représentés : 4

Pour : 25

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **ATTRIBUE** à l'association MISSION LOCALE SUD une subvention d'un montant de 1 500,00 € au titre de la programmation 2018 de la politique de la ville.

Article 2.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou affaire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 10/07/2018

ID : 974-219740123-20180629-DCM20180629_36-DE

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Élu(e) délégué(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

10 JUL. 2018



Christian LANDRY